

Note préliminaire

Tous les actes seront signifiés par l'Huissier de Justice

Tous les actes doivent comporter les différents postes du coût et la nature de l'émolument.

Le quantum ne fera pas l'objet d'une notation.

*Vous devez établir un **acte réel**, comportant toutes les mentions prévues pour sa validité sans aucune exception ni réserve.*

* * *

Monsieur Jean DUPONT, enseignant, demeurant 15 place de l'église à 73000 CHAMBERY, a été victime d'un accident de la circulation à NIORT le 25/12/2006, impliquant un véhicule appartenant à la SARL DURANT dont le siège social est 27 rue de la République 79000 NIORT.

Le montant des dommages de remise en état du véhicule de Monsieur DUPONT a été fixé à 12 000 Euros après établissement d'un devis, ces dommages n'étant pas pris en charge par une assurance.

Malgré des demandes amiables réitérées, la SARL DURANT refuse le paiement.

Veillez rédiger l'acte introductif d'instance devant la juridiction compétente, cet acte sera signifié à la SARL DURANT par dépôt en l'étude de Me Jules DOUAI, Huissier de Justice à NIORT, 5 place du Palais.

Signifiez ensuite, en la qualifiant, la décision rendue le 23 avril 2007, accueillant la demande, à l'exception de l'exécution provisoire non accordée, la SARL DURANT n'étant ni comparante, ni représentée.

Après plusieurs mois de tentative amiable, et aucune procédure d'exécution n'ayant été mise en oeuvre, M. DUPONT vient vous consulter le 30 octobre 2007 et vous remet la copie exécutoire de la décision rendue et le second original de la signification opérée, en vous précisant que la SARL DURANT expose cet unique jour du matériel dans une foire salon à NIORT, lieu non clos et dans un espace public.

Veillez dresser l'acte approprié qui sera remis à la personne du Gérant Monsieur Jean-Pierre DUFOUR.

Dans une note succincte, vous énumérerez les étapes ou formalités indispensables jusqu'à la réalisation de la vente forcée.